

**La participation politique des Afro-québécois : entre consultation publique
et recherche d'un consensus durable**

**Mémoire de stage présenté
à
La Fondation Jean-Charles-Bonenfant**

**par
Sia Sia Morel
Boursier stagiaire**

Le 29 juin 2006

F O N D A T I O N

JEAN-CHARLES-BONENFANT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
<i>Méthodologie</i>	6
<i>Limite</i>	7
<u>1. PARTICIPATION POLITIQUE ET CONSULTATION PUBLIQUE</u>	8
1.1 Les formes de la participation politique	8
1.2 Les fonctions consultatives	9
1.3 L'État québécois et les groupes Afro-québécois	9
<u>2. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ AFRO-QUÉBÉCOISE</u>	10
2.1 Participation des Noirs au Québec : perspective historique	10
2.2 Les communautés noires québécoises d'aujourd'hui	13
<i>La population afro-québécoise en chiffres</i>	13
<i>Répartition spatiale</i>	14
<i>Une spécificité : la jeunesse</i>	15
<i>Scolarisation</i>	16
<i>Profil économique</i>	16
<u>3. LA PARTICIPATION POLITIQUE DES AFRO-QUÉBÉCOIS</u>	17
3.1 Le statut socio-économique	18
<i>Le taux de diplomation</i>	20
3.2 La mobilisation des ressources	20
3.3 L'identité et la conscience de groupe	23
3.4 - Étude de cas	23
<i>La Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautaires noires</i>	23
<i>Le Comité tripartite</i>	26
<i>La Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise</i>	28
<u>4. LA RECHERCHE D'UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE DURABLE</u>	30
4.1 Nécessité d'une action collective coordonnée	30
4.2 La formation coalition et le défi de l'information	31
<i>Identification des partenaires</i>	32
<i>La fragmentation des sources d'informations et la légitimité de l'interlocuteur</i>	33
<i>L'information : une ressource institutionnelle fondamentale</i>	33
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	36
ANNEXE – FORMULAIRE DE QUESTIONS	40

Préface

Une saine démocratie favorise la participation de tous et de chacun. Malheureusement, encore aujourd'hui, plusieurs groupes demeurent en marge des institutions étant sensées représenter l'ensemble du tissu social québécois. Cette absence des groupes minoritaires de la scène politique québécoise affaiblit nécessairement l'exercice démocratique dans son ensemble. Malgré tout, depuis quelques années on remarque une participation accrue à la sphère politique de quelques uns de ces groupes. Que ce soit en terme de militantisme politique ou de participation citoyenne à des commissions parlementaires ou à des consultations publiques, de plus en plus de groupes émanant de la diversité québécoise font valoir leurs intérêts par le biais des processus institutionnels mis en place par l'État québécois. Les Afro-québécois font partis de ces groupes émergents qui réclament dorénavant une plus grande représentation dans les instances démocratiques québécoises. Ayant participé à la *Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires* dans le cadre de ce stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, je me suis retrouvé en position de constater l'effervescence qui anime ces groupes dans leur participation à la vie civique québécoise. Cette implication citoyenne ne peut qu'être que positive pour l'essor et l'amélioration de la démocratie au Québec. De cet apport crucial à la vie sociale québécoise que font ces groupes en participant aux différentes consultations provient l'inspiration de ce mémoire.

Je tiens à remercier, tout particulièrement, M. André Gabias, député de Trois-Rivières, qui m'a confié l'organisation de la *Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires* pour le comté de Trois-Rivières. Je remercie également M. Dan Philip avec qui j'ai réalisé un entretien semi-directif pour éclaircir certains points de la participation politique des communautés noires du Québec. Également, je remercie le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée nationale pour leur remarquable assistance : Marie-Hélène Fournier, Mme Towner et M. L'heureux. Je tiens à remercier également Mme Yolande, députée de Nelligan, pour avoir répondu diligemment à mes questions tout au long de la consultation. Merci aussi au comité de lecture qui m'ont fait des recommandations judicieuses : M. Jonathan Valois, député de Joliette, M. Jocelyn St-Pierre et M. Bérard. Je remercie également Marie-Anne Froment pour son soutien moral tout au long de la réalisation de ce stage.

Je m'en voudrais d'oublier la coordonnatrice du stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, Mme Claire Dumais-Faber, de même que les deux secrétaires-trésoriers qui se sont succédés, M. Guy Bergeron et M. Frédéric Fortin. Merci aussi à toute l'équipe parlementaire adéquiste qui m'ont chaleureusement accueilli lors de mon jumelage avec leur parti. Merci aussi, au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, pour son soutien à notre projet de mission exploratoire. Enfin, merci, à tous ceux de près ou de loin qui ont, par leur magnanimité, fait de ce stage une expérience riche en enseignement et en sagesse.

*Pia Pia Morel
Juin 2006*

INTRODUCTION

Le mois de février souligne à chaque année l'implication des Noirs dans la société québécoise par une multitude d'activités telles que la tenue des Prix Olivier Le Jeune et la soirée hommage à Charles Biddle. Ces activités mettent en relief l'apport important des communautés noires d'ici à la société québécoise. Le mois de l'histoire des Noirs est une initiative qui permet à la société québécoise de célébrer les nombreuses réalisations des Afro-québécois qui contribuent à faire du Québec un milieu culturellement diversifié et ouvert sur le monde. Qui plus est, ce mois est une occasion unique pour une majorité de Québécois d'en apprendre davantage au sujet de l'histoire des Noirs du Québec et du rôle qu'ils ont joué tout au long de l'édification du Québec d'aujourd'hui.

En fait, les minorités, qu'elles soient catégorisées de visibles ou d'ethnoculturelles, ont depuis toujours contribué à façonner la société québécoise.¹ L'apport de ces communautés à la société québécoise est encore plus indispensable aujourd'hui, lorsque se posent les problèmes démographiques liés à la dénatalité, qui font en sorte que le Québec doit avoir recours à l'immigration pour compenser le déficit démographique et assurer un renouvellement de population soutenu.² D'ailleurs, depuis les années 70, le gouvernement québécois par l'adoption d'une série de lois et d'énoncés favorisant l'intégration économique et politique des minorités ethnoculturelles catégorisées comme groupes racisés ou minorités visibles a reconnu le caractère pluraliste de la société québécoise. En ce sens, la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et l'énoncé de la politique en matière d'immigration et d'intégration (1978), la Politique de convergence culturelle (1978) et la Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales (1986) sont toutes des outils dont la société québécoise s'est dotée pour que les institutions publiques, parapubliques et privées s'ajustent à la réalité pluraliste québécoise et

¹Pierre, Myrlande et coll., 2002, *Pour une démocratie inclusive : pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle : avis présenté au ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration*, Québec: Conseil des relations interculturelles.

² MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Natalité et interventions publiques*, [En ligne] <http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/politique-familiale/index.asp>, consulté le 3 juin 2006

soutiennent les immigrants et les générations suivantes dans leurs démarches d'intégration.

De façon générale, la participation des communautés noires au sein des institutions politiques québécoises est caractérisée par une sous représentation de ses membres³. Dans l'histoire du parlementarisme québécois, seulement deux individus en provenance de ces communautés ont siégé à titre de députés. Il s'agit de Jean Alfred, élu en 1976 sous la bannière du Parti québécois (PQ) et de Yolande James élue en 2004 sous l'égide du Parti libéral du Québec (PLQ). En effet, Jean Alfred est le premier Québécois d'origine haïtienne à avoir été élu au sein de l'Assemblée nationale. Remportant la victoire aux élections générales du 15 novembre 1976 par une mince majorité de 67 voix sur son plus proche rival⁴, soit le libéral Normand Racicot, il demeure à ce jour le seul individu noir de sexe masculin à avoir siégé à Québec. Quant à Yolande James, elle est élue députée de la circonscription de Nelligan aux élections partielles du 20 septembre 2004, devenant ainsi la première femme noire à siéger à l'Assemblée nationale du Québec.

La faible députation de personnes issues des communautés noires du Québec à l'Assemblée nationale s'inscrit dans une problématique beaucoup plus vaste, soit celle concernant la participation des minorités ethnoculturelles à la scène politique informelle et formelle. En effet, depuis les années 1970, plusieurs études s'attardent à analyser la participation politique des membres des groupes ethnoculturels et des minorités visibles dans plusieurs pays occidentaux.⁵ Ces travaux tentent d'identifier les barrières qui empêchent ces groupes, dont notamment les communautés noires, à être représentés équitablement au sein des instances politiques. Le Canada n'y échappant pas, toute une littérature s'est développée sur le sujet au fil des années et arrive pour la plupart du temps à la même conclusion : la situation économique plutôt difficile des groupes

³ Simard, Carole, 2001, *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Montréal : Conseil des relations interculturelles, Immigration et Métropoles, 29 pages.

⁴ DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *Résultats des élections générales de 1976*, [En-ligne] <http://www.electionisquebec.qc.ca/fr/index.asp> consulté le 15 mai 2005

⁵ Kymlicka, Will, 2001, *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal : Éditions du Boréal, 357 p.

minoritaires est un handicap déterminant qui freine la participation politique de ces groupes.⁶ Or, malgré l'étendue des recherches sur le sujet, très peu d'entre elles s'attardent spécifiquement à l'étude du comportement politique des communautés noires dans un contexte québécois.

Cette étude pose donc la question suivante : les groupes Afro-québécois participant aux différentes démarches consultatives mises en place par l'État québécois depuis le début des années 1990 ont-ils une influence réelle lors de ces consultations? En présentant trois des principales théories explicatives de la participation politique des groupes minoritaires au Québec et dans le monde, ce document analyse le comportement politique des groupes d'intérêt Afro-québécois et leurs rapports à l'État québécois dans le cadre de trois démarches consultatives orchestrées par le gouvernement québécois soit : la Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautaires noires, le Comité tripartite et la Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise. L'hypothèse adoptée est la suivante : malgré l'intérêt marqué des groupes Afro-québécois pour ces démarches consultatives, certains aspects organisationnels dans la mise en commun des intérêts très variés de ces groupes atténueraient la portée de leur action politique sur l'État québécois. Principalement, des difficultés d'ordre consensuel limiteraient l'influence de ces groupes lors de ces consultations.

Méthodologie

⁶ Ibid., *Simard*.

Cette étude présentera tout d'abord les différentes formes de participation politique en lien avec la tenue de consultation publique. Un survol des communautés noires du Québec suivra cette partie. Par la suite on retrouvera une analyse détaillée selon différentes approches de la question : statut économique, mobilisation des ressources, identité et conscience de groupe. L'identité demeurera en filigrane de toute cette recherche, car elle semble jouer un rôle déterminant autant dans les motivations à participer à la politique que dans la structuration de l'action politique de ces groupes.

Au plan de la collecte de données, l'auteur a privilégié la réalisation d'un entretien semi-directif avec M. Dan Philips, président de la Ligue des Noirs du Québec. Le choix s'est porté sur ce groupe puisqu'il est l'un des principaux acteurs engagés à la défense de la communauté noire depuis maintenant près de 40 ans.

Limite

Plusieurs éléments viennent atténuer la portée de la recherche. Premièrement, un manque de données empiriques limite l'exhaustivité de la recherche. Bien qu'il se développe au Québec, depuis quelques années, une littérature sur la participation politique des groupes minoritaires, ce champ d'études demeure encore à l'état embryonnaire. Conséquemment, les données factuelles sont difficiles à obtenir, ce qui atténue la portée des résultats de l'analyse et les possibilités de généralisation à l'ensemble des groupes minoritaires. Pour contrecarrer cette faiblesse, il aurait fallu interviewer un plus grand nombre de groupes afro-québécois, voire même l'ensemble des acteurs politiques formels et informels qui interagissent sur les questions liées aux communautés noires.

De même, la terminologie représente à elle seule un obstacle majeur à la définition du sujet. En effet, il existe dans le lexique ethnoculturel québécois une myriade de termes pour aborder la diversité dans son ensemble. « Minorité culturelle, minorité ethnoculturelle, minorité ethnique, minorité visible, groupe racisé, minorité linguistique, la communauté noire, les communautés noires, groupe minoritaire » sont

tous des termes qui d'une façon ou d'une autre traduisent une même réalité, mais qui, utilisés maladroitement et abusivement, peuvent pousser à la marginalisation et à une différenciation sociale plus poussée qu'elle ne l'est en réalité. Cette étude privilégie le terme *Afro-qubécois*, car c'est le terme le plus englobant pour décrire les citoyens québécois aux traits physiologiques noirs, d'origine ou de descendance africaine, antillaise ou autres. Ce terme est aussi de plus en plus employé par les différents acteurs gouvernementaux, sociaux et autres. Les termes « communauté noire » et « communautés noires » seront également utilisés puisqu'au sein même de la communauté noire, on retrouve une grande variété d'identités communautaires qui varient selon le territoire, la langue ou le pays d'origine.

1. PARTICIPATION POLITIQUE ET CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 Formes de la participation

Dans les sociétés démocratiques d'aujourd'hui, la participation politique peut revêtir plusieurs formes. En fait, celle-ci relève de multiples pratiques rattachées aux rapports entre l'État et la société civile, enracinées dans des contextes nationaux bien spécifiques. Ces rapports sont fondamentaux pour le maintien, la transformation et la compréhension du système sociopolitique. Parmi les différentes problématiques, une d'importance est celle relative à la relation contradictoire entre, d'une part, un état basé sur une collectivité homogène et celle d'une société hétérogène dans sa composition. De cette contradiction naît un ensemble de pratiques sociales et institutionnelles qui, tout en faisant ressortir les aspects potentiellement conflictuels de ces rapports, contribuent néanmoins à la stabilité relative des sociétés contemporaines.⁷

Dans ce contexte, l'État occupe une fonction déterminante en encadrant institutionnellement les demandes et les critiques provenant de la société civile. Dans ce processus d'institutionnalisation, l'État devient un lieu de convergence où se

⁷ Coser, Lewis, 1967, *Continuities in the Study of Social Conflict*, New-York, The Free Press, 272 p.

rencontrent le pouvoir et les citoyens. Par la mise en place de mécanismes consultatifs, l'État permet à la critique sociale et aux différents groupes de pénétrer les institutions étatiques, ce qui, en principe, légitime l'exercice du pouvoir.

Ainsi, la consultation est un moyen mis de l'avant afin d'intégrer les groupes citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Il est donc justifié de traiter de la consultation des groupes comme l'une des formes possibles d'une démocratie participative:

«...Strong democracy in the participatory mode resolves conflict in the absence of an independent ground through a participatory process of ongoing, proximate self-legislation and the creation of a political community capable of transforming dependent private individuals into free citizens and partial and private interests into public goods.»⁸

1.2 Les fonctions consultatives

La participation de la société civile à l'élaboration d'une politique remplit plusieurs fonctions. La participation permet de recueillir de l'information de façon à ce que les décisions reflètent les préoccupations du public. La fonction de conciliation permet aux différents groupes de prendre connaissance de leurs positions respectives, transformant ainsi ces derniers en corps intermédiaires. L'État et l'administration peuvent cependant en profiter pour instrumentaliser les mécanismes de consultation. Ainsi, une décision tout à fait technocratique peut être légitimée assez facilement en donnant l'illusion de la participation. D'ailleurs, la consultation peut représenter l'occasion idéale de mobiliser les groupes autour d'un projet émanant de l'administration. Enfin, la consultation permet également de désamorcer les tentatives d'influences en rendant celles-ci officielles.

1.3 L'État québécois et les groupes Afro-québécois.

⁸ Barber, B., *Strong democracy : participatory politics for a new age*, Berkeley : University of California, 2003, p. 151

L'État québécois a privilégié la voie consultative dans ses relations avec les communautés noires du Québec. Différentes initiatives se sont déroulées par le passé qui mettaient en scène l'État québécois et différents organismes des communautés noires. Les principaux mécanismes consultatifs qui ont été mis de l'avant dans les dernières années sont : la Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise, le Comité tripartite et la Consultation sur la pleine participation des communautés noires à la société. L'analyse de ces consultations procure une excellente compréhension de l'interaction entre l'État et les groupes Afro-québécois et la façon dont sont articulés les intérêts des Afro-québécois dans le système québécois. Elle jette aussi un éclairage nouveau sur les obstacles internes qui peuvent miner une campagne de lobbying de la part ce groupe. Mais avant d'analyser la participation politique des groupes Afro-québécois, notamment par le biais de la participation à ces consultations, un survol descriptif et statistique de la communauté noire du Québec est un exercice obligé afin de mieux cerner les éléments déterminants qui agissent sur la participation politique de ce groupe.

2. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ AFRO-QUÉBÉCOISE

2.1 Participation des Noirs au Québec : perspective historique

Jusqu'à tout récemment très peu d'écrits documentaient la présence des Noirs au Québec et leur apport réel au développement de la société québécoise. Il est généralement reconnu que Mathieu Dacosta, navigateur et interprète de métier d'origine africaine, accompagnait Samuel de Champlain lors de l'expédition qui culmina à la fondation de la ville de Québec. Les talents d'interprète de Mathieu Da Costa, hautement appréciés par les puissances coloniales de l'époque, ont fortement contribué à l'essor de la Nouvelle-France en comblant, entre autres, les obstacles communicationnels qui limitaient les rapports commerciaux entre les premiers explorateurs français et les autochtones.⁹

⁹ Johnston, A.B.J., *Mathieu Da Costa et les débuts du Canada : possibilité et probabilité* » Parc Canada [En ligne] http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/ns/portroyal/natcul/dacosta_f.pdf, 26 p. consulté le 5 juin 2006.

Mais qu'en est-il réellement de la présence des Noirs au Québec et de leurs relations avec le pouvoir? Un ouvrage récemment rédigé par Daniel Gay traite de la question des Noirs au Québec depuis les débuts de la Nouvelle-France¹⁰. Réhabilitant la place des Noirs dans l'histoire du Québec, celui-ci argumente que ces derniers ont eu une présence continue sur le sol québécois et qu'ils ont contribué significativement à la construction du Québec d'aujourd'hui. Que ce soit en terme d'exploration du territoire, d'activités militaires, d'économie, de culture (musique, chanson, danse, spectacle), la participation des Noirs au sein de la société québécoise fait partie intégrante de l'édification du Québec, malgré le fait que ceux-ci ont conservé pendant des siècles le statut d'esclave¹¹. Dans cet ouvrage, Gay aborde également la question de la participation politique des Noirs au Québec entre 1629 et 1900. Ce dernier adopte une conception plutôt large de la participation politique et je cite :

«participer signifie être acteur à l'organisation du pouvoir et, d'autre part, à l'exercice de celui-ci, dans l'administration publique, la législature, l'Église ou le commerce, ou en d'autres lieux significatifs. L'objectif d'une telle activité étant la délibération des lois ou règlements, le droit de regard, de libre discussion ou d'intervention dans les affaires du gouvernement ou de la communauté. »¹²

Historiquement, la participation politique des Noirs était proscrite par des règles fondées sur la ségrégation raciale. L'infériorisation et la marginalisation sociopolitique empêchaient ces derniers d'avoir accès aux structures institutionnelles et ils demeuraient donc exclus de l'exercice du pouvoir. La remise en question de l'ordre esclavagiste et, par la suite, de la ségrégation et de la discrimination raciale fut la principale forme de participation politique de ce groupe. Cette participation s'exerçait notamment par la contestation des mesures étatiques devant les tribunaux¹³. À cela, s'ajoute également l'appui au mouvement abolitionniste par le fait d'accueillir à

¹⁰ Gay, Daniel, 2004, *Les noirs du Québec*, Sillery : Septentrion, 514 p.

¹¹ Trudel, Marcel, 2004, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal : Hurtubise HMH, 405 p.

¹² Op. cit. Gay.

Montréal, par exemple, des esclaves américains fuyant par l'entremise de « l'Underground railroad »,¹⁴ tout particulièrement durant une partie du XIXe siècle¹⁵. Bref, la défense et la promotion des droits civiques et des libertés individuelles représentaient l'essence même de la participation politique des Noirs au Québec.

Ce repositionnement historique est important lorsqu'on aborde la participation politique des Noirs au XXIe siècle. Tout d'abord, une majorité d'études analyse la participation politique des groupes minoritaires en se concentrant sur les années 1970 jusqu'à nos jours. Celles-ci abordent le sujet selon la première et la deuxième génération d'immigrants faisant remonter à très court terme la présence de ces diverses communautés au Québec. Pourtant, comme le prouve Gay, les Noirs étaient au Québec bien avant 1970 et ceux-ci militaient déjà pour la reconnaissance politique de leurs droits. Bien qu'il soit difficile d'estimer avec exactitude la population noire du Québec dans une perspective historique, ce dernier estime qu'il y aurait eu environ 3449 individus qui auraient vécu au Québec entre 1629 et 1900.¹⁶ Cela dit, l'occultation de tout un pan de l'histoire québécoise en ce qui a trait à la gestion étatique des rapports entre les élites politiques québécoises et les Noirs d'autrefois est dommageable, puisqu'elle rend difficile toute comparaison analytique entre les façons de faire passées et celles d'aujourd'hui. Ceci a pour effet de limiter la réalisation de parallèles et de tendances historiques. D'autre part, pour les différentes communautés noires, l'absence de point de repère historique nuit nécessairement à l'édification d'un sentiment identitaire réciproque et mutuel entre les individus de ces communautés, qui généralement militent au sein de groupes revendiquant une pluralité d'identités contrastantes et parfois même conflictuelles.

¹⁴ L'Underground Railroad est un réseau secret d'abolitionnistes qui ont aidé des milliers d'esclaves afro-américains à fuir l'esclavage et à trouver refuge au Canada au courant du XIXe siècle.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

2.2 Les communautés noires québécoises d'aujourd'hui

De façon générale, la composition interne de la population noire québécoise est très diversifiée.¹⁷ Les groupes qui forment la population afro-québécoise se différencient notamment sur le plan de l'origine ethnique, de la période d'installation au Québec, de la composition sociodémographique, de l'appartenance linguistique et du fonctionnement communautaire. De même, certains enjeux affectent inégalement les différents groupes. Par exemple, il est souvent rapporté que la discrimination raciale est une plaie qui affecte l'ensemble des communautés noires. Or, la communauté jamaïcaine est affectée par une difficulté supplémentaire soit celle des problèmes d'intégration liés à sa langue d'usage, l'anglais.

La partie, qui suit, présente donc un bref survol des principales caractéristiques de la population noire du Québec basées sur les données du recensement de 2001. Un certain nombre de statistiques relatives à l'ensemble des communautés noires et de groupes plus spécifiques composant de façon majoritaire ces communautés seront présentées. Plus précisément, on examinera la population, la répartition spatiale, l'âge, la scolarisation et la profil économique.

La population afro-québécoise en chiffres

Le recensement de 2001 chiffre à 152 200 personnes la population noire québécoise.¹⁸ Parmi ces personnes, 62 250 sont des citoyens canadiens nés au Canada. Tout compte fait, cela représente 41% de tous les Afro-québécois.

¹⁷ CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Bref portrait socio-économique des communautés noires du Québec*, Québec : éditeur officiel, 2002.

¹⁸ STATISTIQUE CANADA, *Recensement de 2001*, [En ligne] www.statcan.ca, consulté le 27 mai 2006

Parallèlement, 82 845 individus se sont déclarés comme immigrants, soit un peu plus de la moitié (54 %). En addition, 7 100 personnes (4,7 %) sont catégorisées comme des résidents non permanents. Au total, la population noire compte pour 2,1% de l'ensemble de la population québécoise.

Torczyner affirme, en étudiant l'évolution de la communauté noire à Montréal, que les chiffres présentés par Statistiques Canada sont biaisés puisque les méthodes retenues par cet organisme pour chiffrer la population noire du Québec.¹⁹ Torczyner arrive à la conclusion qu'en 1991, le nombre de Québécois noirs vivant sur le territoire québécois avait été sous-estimé de 40%. On ne peut donc affirmer avec certitude le nombre exact d'Afro-québécois vivant au Québec.

Répartition spatiale

Il n'est de secret pour personne que la population noire du Québec est concentrée sur l'Île de Montréal, malgré l'existence de quelques autres poches de population disséminées ci et là dans d'autres municipalités de la province. Au total, on compte pour la ville de Montréal 139 302 individus qui sont catégorisés comme appartenant à la population noire, soit 91,5 % de l'ensemble de la population noire québécoise.

Le recensement de 2001 indique que 67,6% des membres des communautés noires de Montréal proviennent soit de la communauté haïtienne, africaine ou jamaïcaine. Plus précisément, les membres de la communauté haïtienne représentent 48% des membres des communautés noires de Montréal, les Africains représentant 11,8% et ceux de la communauté jamaïcaine représentant 7,8%.

Autrement, le tableau 1 indique que les communautés noires sont principalement concentrées à Québec (3 640 individus), à Gatineau (3 310 individus), à

¹⁹ Torczyner, J., *L'évolution de la communauté noire à Montréal : mutations et défis*, Consortium de McGill pour l'ethnicité et la planification sociale stratégique, 2001

Sherbrooke (1040 individus) et à Trois-Rivières (515). Cependant, les chiffres exacts pour le reste des régions du Québec sont mal connus. Il y aurait près de 4 400 autres Afro-québécois répartis dans l'ensemble du territoire québécois : Saguenay-Lac-Jean, Abitibi Témiscaminque et les Laurentides, entre autres endroits.

Tableau 1. Répartition des Afro-québécois dans la province du Québec

Municipalité	Population	%
Montréal	139 302	91,5
Québec	3640	2,4
Sherbrooke	1040	0,7
Trois-Rivières	515	0,3
Reste de la province	4385	2,9
Population totale	152 195	100

Une spécificité : la jeunesse

Une caractéristique très importante de la population noire du Québec est la jeunesse de ses membres. On observe au tableau 2, qu'au total, 46,9% des membres de cette population sont âgés de moins de 25 ans. En addition, si l'on combine cette tranche d'âge aux individus de 35 ans et moins, ce sont 63,3% de l'ensemble des communautés noires qui sont âgées de moins de 35 ans. À l'opposé, les communautés noires comptent beaucoup moins de personnes âgées parmi leurs membres, soit 5,4% contre 12,3% pour l'ensemble de la population totale.

Tableau 2. Répartition des Afro-québécois selon l'âge en comparaison avec la population totale du Québec

Groupe d'âge	Population afro-québécoise		Population totale	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 15 ans	43 060	28,3	1 293 230	18,1
15-24 ans	28 375	18,6	945 615	13,3
25-34 ans	24 885	16,4	916 640	12,9
35-44 ans	20 525	13,5	1 236 450	17,4
45-54 ans	16 810	11,0	1 102 190	15,5
55-64 ans	10 300	6,8	753 400	10,6
65 ans et plus	8240	5,4	878060	12,3
Total	152 195		7 125 580	

Scolarisation

Les récentes données indiquent que les Afro-québécois seraient légèrement plus scolarisés que la moyenne québécoise. On peut constater sur le tableau 3 que 43,6% des Afro-québécois âgés de plus de 15 ans ont un diplôme académique autre que secondaire. À cela, il faut rajouter que 14,7 % de l'ensemble de tous les Afro-québécois ont obtenu un grade universitaire. Apparemment, cette expertise devrait se traduire sur le marché du travail par un taux d'employabilité quasi équivalent, mais il n'en est rien.

Tableau 3. **Comparaison entre le taux de diplomation des Afro-québécois et la population québécoise des personnes âgées de plus de 15 ans selon le type de formation**

Type de formation	Afro-québécois	Population québécoise
Formation postsecondaire partielle, diplôme d'une école de métiers, de niveau collégial ou de niveau universitaire inférieur au baccalauréat	43,6 %	37,1 %
Grades universitaires	14,7 %	14 %

Profil économique

Lorsqu'on compare le profil économique de la population noire québécoise à celui de l'ensemble de la population québécoise, plusieurs dissimilitudes se manifestent. Celles-ci pourraient bien être des facteurs déterminant dans la participation politique des Afro-québécois. Tout d'abord, quoique la proportion de la population active noire est semblable à celle de la population québécoise soit 66 % contre 64,2%, le taux de chômage de la population noire est le double de celui de l'ensemble de la population. Statistiquement, le taux de chômage est de 17,1% pour la population noire

et de 8,2% pour la population québécoise. De même, les données révèlent que le travail à temps partiel et le travail saisonnier sont des pratiques plus courantes chez la population noire : soit 57,3 % contre 46,6 %. À la lecture de ces chiffres, il est facile d'imaginer que le revenu moyen de la population noire est en deçà du revenu moyen pour l'ensemble de la population québécoise. En fait, le revenu moyen de la population noire est très faible, soit 19 451 \$, contre 27 125 \$ pour l'ensemble de la population. La pauvreté affecte donc fortement la population noire. En ce sens, les données concernant la proportion de personnes à faible revenu vivant en famille se chiffrent à 39,7 % contre 14,6 % dans l'ensemble de la population, alors que la proportion de personnes seules à faible revenu monte à 64,2 % dans les communautés noires, contre 43,8 % dans la population en général.

Ce survol des principales caractéristiques des communautés noires était un exercice essentiel, puisque plusieurs d'entre elles jouent un rôle déterminant dans l'évaluation du degré de participation politique des communautés noires, mais aussi dans la manière dont les groupes articulent leur action politique. Concrètement, la concentration géographique, le taux de diplomation et le revenu moyen sont tous des éléments qui viennent influencer les rapports institutionnels entre l'État et les Afro-québécois. Dans certains cas, elles peuvent être une motivation à intégrer le monde politique, alors qu'à d'autres occasions elles sont plus tôt un obstacle à surmonter et elles représentent un frein à l'action politique de ce groupe. La prochaine partie de ce mémoire se concentre à analyser l'interaction de ces facteurs avec la participation politique de la population noire.

3. LA PARTICIPATION POLITIQUE DES AFRO-QUÉBÉCOIS

Dans les dernières décennies, plusieurs écrits sont venus éclairer les phénomènes relatifs à la participation politique des minorités ethniques. Les auteurs américains, en particulier, s'attardent principalement à étudier le comportement politique de certains groupes minoritaires tels que les Afro-américains, les Latino-américains et les Sino-américains. En mettant l'emphase sur des éléments comme les

préférences exprimées lors de l'élection des candidats, leurs allégeances et idéologies politiques ou encore la présence de membres élus de communautés ethniques minoritaires dans les cercles du pouvoir, ces auteurs ont fortement contribué à l'émergence de nouvelles théories. Cependant, une majorité de ces recherches s'attardent principalement au contexte américain. Ceci cause un problème, car les modèles théoriques sont difficilement applicables à des contextes nationaux autres qu'américains.

Néanmoins, pour bien encadrer l'analyse de la participation politique des Afro-qubécois dans un contexte québécois et identifier les obstacles qui empêchent ceux-ci d'investir la scène politique de façon constante, trois théories relatives à la participation politique des groupes minoritaires ont été retenues soit : le statut socio-économique, la mobilisation des ressources et l'identité et la conscience de groupe. De plus, pour opérationnaliser ces théories trois études de cas ont été réalisées : la Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, le Comité tripartite et la Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise. Tout en analysant la dynamique interne qui incite les individus à se former en association pour s'impliquer en politique, cette partie de l'étude identifie les forces et les faiblesses que rencontrent ces groupes dans leur interaction avec l'État québécois, de même que la nature de ces rapports

3.1 Le statut socio-économique

Parmi les différents facteurs explicatifs de la participation et de l'engagement politique des groupes minoritaires, plusieurs auteurs soulignent que le statut économique est la variable déterminante de leur implication politique.²⁰ En effet, ceux-ci soutiennent que plus le statut socio-économique d'un groupe est élevé, plus la propension de ces groupes à participer à la vie politique sera grande. Ces auteurs

²⁰ Leighley, Jan, E. et Arnold, Vedlitz, 1999, "Race, Ethnicity, and Political Participation: Competing Models and Contrasting Explanations", *The Journal of Politics*, Vol. 61, No. 4, pp. 1092-1114.

soulignent qu'il y a un lien déterminant entre le statut économique, la mise sur pied d'association destinée à défendre les intérêts de ce groupe et la participation politique. D'autres études, démontrent également que le revenu et le niveau d'éducation seraient déterminants de la manière avec laquelle les groupes s'organisent pour investir la sphère politique.²¹ L'idée maîtresse de cette approche est que plus un groupe possède un statut socio-économique élevé, plus ce groupe aura un réseau associatif important, et plus ce groupe sera engagé dans la vie politique formelle.

Sans aucun doute, le statut socio-économique est une variable importante de la participation politique des communautés noires. D'une part, tel que démontré précédemment, le statut socio-économique de la population est loin en deçà de celui du groupe majoritaire : le revenu moyen de la population noire se chiffre à 19 451 \$, la proportion de personnes seules à faible revenu s'élève à 64,2 % et le taux de chômage est de 17,1%, alors qu'il est de 8,2% pour la population québécoise. Le statut socio-économique influence négativement la participation politique des Afro-québécois car, pris individuellement, ceux-ci ont moins tendance à voter aux élections ou à être actifs au sein des partis politiques. De même, la participation à la politique informelle s'en retrouve affectée, car moins de gens sont susceptibles de militer au sein d'organismes communautaires ou de groupes de défense des droits.

Bien qu'il représente un obstacle à la participation politique des communautés noires, le statut socio-économique peut aussi être un facteur qui va stimuler les individus à se former en association pour revendiquer l'amélioration des conditions de vie des membres de ce groupe. Ceci est notamment le cas de la Ligue des noirs de Québec qui est constituée dans le but de défendre et de faire de la promotion des droits de la personne, entre autres, les droits économiques, et de lutter contre toute forme de discrimination raciale et d'exclusion sociale. Nous pouvons aussi citer également l'Association montréalaise des gens d'affaires et de profession de race noire (MABBP), la Société pour l'avancement des ethnies visibles du Canada, l'Association jamaïcaine

²¹ Verba, Sidney et al., 1993, "Race, Ethnicity and Political Resources: Participation in the United States", *British Journal of Political Science*, Vol. 23, pp. 453-497

de Montréal, l'Organisation Afro-Québec de la Rive-Sud, l'Association Haïtiano-Canado Québécoise et une multitude d'autres groupes qui ont été fondés, entre autres choses, pour favoriser le développement économique et social des communautés noires québécoises. Cette perspective se situe en contradiction avec les conceptions du statut socio-économique. Ceci est particulièrement vrai, car au-delà du statut socio-économique, la variable identitaire semble être l'élément structurant de l'action politique afro-québécoise. Mais avant de présenter la participation politique par l'identité, nous allons aborder l'effet du taux de diplomation et la théorie sur la mobilisation des ressources.

Le taux de diplomation

Alors qu'il est légèrement plus élevé que la population moyenne, le taux de diplomation qu'on retrouve chez les populations noires ne se traduit pas nécessairement en une augmentation de leur participation politique. Une telle affirmation serait vérifiable, entre autres, par une hausse marquée du *membership* de des organisations afro-québécoise voué à une meilleure représentation politique et à une présence plus régulière aux différentes consultations publiques et commissions parlementaires, de même qu'à une plus grande implication dans les partis politiques officiels. Prise indépendamment, cette variable ne permet pas d'expliquer les variations dans la participation des communautés noires par rapport à la majorité et aux autres groupes ethniques.

3.2 La mobilisation des ressources

L'approche de la mobilisation des ressources considère que l'environnement sociopolitique est un élément structurant de l'action collective d'un groupe donné.²² En concentrant son étude sur la participation sociale et politique des Afro-américains, Olsen soutient que la faiblesse des ressources mobilisables chez la plupart des

²² Olsen, Marvin, E., 1970, " Social and political of Blacks ", *American sociological Review*, Vol. 35, 4, pp. 682-697

groupes ethniques minoritaires désavantage ces groupes, ce qui serait susceptible de freiner leur participation à la vie politique. La théorie de la mobilisation des ressources met, en fait, l'accent sur la rationalité des acteurs. Cette approche soutient que la participation à un groupe doit être considérée comme un comportement rationnel au même titre que tout autre comportement institutionnel. Selon cette théorie, la mobilisation des ressources en vue d'une action collective, comporte un coût et un bénéfice pour le groupe ou l'organisme voulant s'engager dans une action politique concrète. Le groupe en question doit tenir compte de cet équilibre financier dans l'élaboration de sa stratégie d'action, qui, dans bien des cas, ne génère pas les bénéfices attendus.

La mobilisation des ressources est, bien entendu, un élément déterminant de la participation politique des Afro-québécois. Lorsqu'on prend en considération l'environnement sociétal dans lequel évoluent les groupes Afro-québécois, la distanciation spatiale entre le terrain d'action de ces groupes, qui se concentrent généralement à Montréal, et la localisation de l'Assemblée nationale, qui est située à Québec, est d'importance. M. Philip soutient que cet éloignement cause bien des difficultés aux groupes de défense qui, lorsqu'ils sont intéressés à venir témoigner en commission parlementaire sur une problématique donnée, doivent mobiliser des ressources importantes tant pour l'hébergement, la nourriture, le transport, que pour les petits à côté du voyage. On peut même ajouter à cette liste, les journées d'absence au travail des personnes qui vont réaliser la présentation. Normalement, on compte de deux à trois individus qui témoignent en commission parlementaire pour présenter les positions du groupe sur le sujet en discussion, ce qui accentue les coûts de la participation.

D'un autre côté, le travail de préparation à la réalisation d'un témoignage à une commission parlementaire demande également la mobilisation de ressources importantes, notamment pour rassembler l'expertise sur une problématique donnée en vue du dépôt d'un mémoire. La veille institutionnelle, les briefings techniques, la première ébauche du document, le résumé historique de la position du groupe et des

autres acteurs concernés, la consultation auprès des membres et des autres groupes, la rédaction du mémoire en tant que tel, le suivi post-témoignage qui peut consister en l'envoi de documentation supplémentaire sur les positions exprimées, sont tous des éléments qui demandent une dépense de la part des groupes intéressés. Dans bien des cas, ceux-ci doivent engager des chercheurs ou du personnel supplémentaire pour réaliser l'ensemble du travail préparatoire.

De façon générale, plusieurs groupes estiment que les bénéfices récoltés ne sont pas assez considérables pour investir financièrement et sur une base régulière dans ce processus afin d'assurer une présence constante aux mécanismes consultatifs. Par conséquent, la participation politique des groupes Afro-qubécois se retrouve limitée et la portée de leur influence sur les processus d'élaboration des politiques publiques se retrouve ainsi diminuée.

3.3 L'identité et la conscience de groupe

On retrouve dans la littérature relative à la participation politique des groupes minoritaires tout un volet de recherche qui s'attarde à étudier les dimensions socio-psychologiques des appartenances communautaires. Quelques-unes de ces études étudient spécifiquement l'importance des questions identitaires et de conscience de groupe. Apparemment, plus l'identité collective est forte chez un groupe donné, plus l'engagement politique de ce groupe sera élevé.²³ On postule que le niveau de conscience ethnique est déterminant sur l'identification d'objectifs communs à atteindre et sur la définition de stratégies pour mener à terme l'atteinte de ces objectifs. Conséquemment, les groupes voulant défendre leur intérêt collectif accroîtraient leurs activités politiques par des manifestations, des activités de représentation ou bien de participation à des processus de consultations publiques.

²³ Miller, Arthur, H. and al., 1981, "Group Consciousness and Political Participation", *American Journal of Political Science*, Vol. 25, No. 3, pp. 494-511.

Parmi les différents éléments qui permettent de mesurer le niveau de conscience collective, la proximité des liens intragroupes et la relation intergroupe joueraient un rôle prépondérant. D'une part, certains auteurs estiment que les relations étroites entre les membres d'un même groupe développent la conscience collective et le désir d'implication politique.²⁴ D'autre part, la promiscuité ethnoculturelle entre un groupe minoritaire et le groupe majoritaire encouragerait les membres du groupe minoritaire à s'engager politiquement. Ces divers éléments identitaires agiraient comme stimuli et inciteraient un plus grand nombre de personnes en provenance de groupe à intégrer la scène politique.

3.4 - Étude de cas

La Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires

Le groupe de travail de cette consultation « avait pour mandat de donner une impulsion à la recherche de solutions aux obstacles auxquels peuvent se heurter les Québécois issus des communautés noires, dans la perspective de faciliter leur pleine participation à la société québécoise. »²⁵ Lors de cette consultation itinérante qui visita 5 villes du Québec (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau) plusieurs acteurs de la société civile et du monde institutionnel, sont venus présenter leurs opinions sur les enjeux entourant les communautés noires.

En tout, près de 275 groupes et individus ont participé à cette consultation : citoyens, organismes communautaires, associations, syndicats et diverses institutions comme la commission des droits de la personne et de la jeunesse. Citer l'ensemble de

²⁴ Lien, Pei-te, "Ethnicity and political participation: A Comparison between Asian and Mexican Americans" *Political behavior*, Vol. 16, No. 2, pp. 237-264

²⁵ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Document de consultation - La pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, Québec : éditeur officiel, 2005, 37 p.

ces groupes serait fastidieux,²⁶ néanmoins ce que l'on doit retenir de cet exercice est que la prégnance identitaire a joué un rôle déterminant dans les motivations des acteurs à participer à cette consultation.

La conscience collective de faire partie d'un même groupe social, bien qu'une majorité de groupes présents provenaient d'horizons distincts, a permis de cerner des préoccupations similaires et d'autres plus spécifiques à certains groupes. Ils ont discuté, entre autres, des différents enjeux affectant les communautés noires, fait des recommandations et proposé des pistes solutions.

Plusieurs organismes et individus ont fait valoir que la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi n'était pas accompagnée de mesures de suivis suffisantes. En fait, le manque de représentativité dans la fonction publique entraînerait au sein de l'administration publique québécoise une méconnaissance des enjeux des communautés noires. Les groupes participant à la consultation ont proposé un meilleur encadrement de cette loi et de rendre imputable les gestionnaires sensés en assurer l'application. Également, la discrimination à l'embauche, autant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée, a souvent été mentionnée lors des discussions. Les difficultés entourant la reconnaissance des diplômes et des acquis ont également été identifiées comme obstacles à l'intégration économique. Il serait intéressant d'analyser la participation politique des organisations afro-québécoises ayant participé à la consultation menée par l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger qui a conduit à cinq ententes avec des ordres professionnels du secteur de la santé.²⁷ En bref, *La Consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires* par la teneur de ces discussions a démontré que la proximité des liens intragroupes et intergroupes et le désir d'améliorer le sort de la communauté noire québécoise ont joué un rôle prépondérant dans les efforts de participation politique des groupes qui sont venus témoigner.

²⁶ La liste des groupes est disponible à la fin du Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires

²⁷ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, www.micc.gouv.qc.ca, consulté le 10 juin 2006

De plus, un survol des différents groupes présents à cette consultation démontre une forte complémentarité institutionnelle entre les différentes organisations :

« La notion de complémentarité institutionnelle tient compte du degré d'infrastructures institutionnelles élaborées par une collectivité donnée en tant qu'élément essentiel pour évaluer le degré de conscience du groupe. Graham soutient que nombre d'entre elles ont choisi de ne pas dépendre uniquement des gouvernements pour surmonter nombre des défis qui leur sont propres. Plutôt, ils ont élaboré une riche gamme d'organisations pour définir leurs propres objectifs et stratégies, mobiliser les ressources et offrir à leurs membres des services essentiels. »²⁸

Les organismes présent à la consultation provenaient d'une variété de secteurs de la société bien distincts : éducation, art et culture, justice, sport, emploi, commerce, aide internationale, condition féminine, santé, relations communautaires et intercommunautaires, intégration sociale. La diversité et le dynamisme de ces organismes ainsi démontrés offrent des canaux institutionnels intéressants afin d'exposer les besoins et les préoccupations des membres de ce groupe. Bien qu'il demeure difficile d'évaluer l'influence réelle de leur action politique, on peut avancer prudemment que leur niveau d'influence est celui de corps intermédiaires que certains catégorisent de mécanismes d'interactions systémiques.²⁹ En ce sens, les activités, les actions et les interventions de ces groupes ont des répercussions sur les acteurs institutionnels et sociaux. Conséquemment, lorsque ceux-ci participent à des consultations comme celle-ci, ils deviennent des ponts intermédiaires entre les intérêts de leurs commettants et la gouvernance étatique. Ainsi, la tâche principale de ces groupes consisterait à concilier les intérêts entre l'État québécois et ceux de la population noire québécoise.

²⁸ Jedwab, Jack., 2002, *Manifestation de l'identité : La participation politique informelle et le rôle de l'État au Canada*, [En ligne] http://canada.metropolis.net/events/Political%20Participation/papers%20and%20reports/jedwab_representing_f.doc, consulté le 9 juin 2006.

²⁹ Dion, Léon, *Société et politique : la vie des groupes- dynamique de la société libérale*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 1972, 616 p.

Le Comité tripartite

Parmi les différentes tentatives d'institutionnalisation des communautés noires, la création du Comité tripartite revêt un caractère intéressant. En ce sens, c'est le seul comité qui, à ce jour, a réuni conjointement à la même table le premier ministre du Québec et des représentants des principales communautés noires soit : la communauté haïtienne, la communauté d'expression anglaise et la communauté francophone africaine.

Le Comité tripartite fut créé à l'initiative du Conseil des relations interculturelles (CRI) en 2002, à la demande du premier ministre de l'époque M. Bernard Landry. Ce comité agissait comme intermédiaire entre les revendications des communautés noires et le gouvernement du Québec. Au cours de son mandat, le Comité tripartite identifia certaines problématiques communes au sein des communautés formant le comité : le décrochage scolaire, l'insertion en emploi, la lutte à la violence et le financement de base des organismes. Il était prévu à l'origine que les groupes allaient travailler de concert avec le premier ministre afin de trouver des solutions durables sur des enjeux qui pouvaient être résolues dans un court laps de temps. Pour les autres problèmes qui demandaient plus de temps à se résorber, les différents groupes formant le comité devaient proposer des positions communes et, par la suite, implanter dans leur collectivité les approches retenues et enfin, informer le comité de la progression de la situation.

Quoique le mandat du comité fût abrogé en 2004 pour cause d'inefficacité, on note comme action la tenue de quelques rencontres de planification entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sports (MELS). Ces rencontres avaient pour but de guider les organismes communautaires dans leurs démarches de financement auprès des écoles afin d'augmenter l'aide aux devoirs pour les élèves du primaire. Un

programme de financement visant l'employabilité a aussi vu le jour. Enfin, une aide au développement de projets dans le but de produire un plan d'action de prévention de la criminalité auprès des communautés noires résulta également de la mise sur pied du Comité tripartite.³⁰

Deux constats peuvent être réalisés à la suite de l'expérience du Comité tripartite en lien avec les théories présentées ci-haut. Tout d'abord, une des problématiques du Comité tripartite résidait dans le mode de représentation de chacune des communautés, notamment par la désignation d'un « leader » communautaire. Cette structure fut à la base de plusieurs crises internes de leadership au sein des différentes communautés. Bien que certains de ces leaders étaient sensés être élus démocratiquement au sein de leur groupe, plusieurs individus sont venus contester le leadership de ces personnes au sein même de leur collectivité. Cette crise pose le problème de la légitimité de représentation des leaders communautaires dans son interaction avec l'État.

La légitimité des leaders est une variable déterminante en ce qui a trait à la cohésion d'une action politique. Premièrement, un leader contesté au sein même de son organisation aura de la difficulté à mener une action uniforme et homogène. En ce sens, un leader qui a une autorité incontestée aura beaucoup plus de facilité à diriger le groupe et, ainsi, établir des objectifs clairs pour l'ensemble de l'organisation, développer des stratégies soutenues de façon unanime et mener des actions conjointes avec d'autres groupes. D'autre part, l'État, lorsqu'il interagit avec des agents de la société civile, doit s'assurer de la légitimité des interlocuteurs avec lesquels il transige. Bien qu'il doive être représentatif du groupe communautaire duquel il origine, le leader doit avoir nécessairement une légitimité que seuls les membres de son groupe peuvent lui accorder. Cette légitimité est nécessaire dans le développement du lien de confiance entre l'État et l'organisme susceptible d'influencer une décision politique. La remise en

³⁰Icart, Jean-Claude, 2006, "Une pleine participation des communautés noires à la société québécoise", *Vivre ensemble*, vol. 13, n. 46, 10-12,

question de la légitimité des leaders communautaires de la part de leurs commettants a nécessairement atténué la portée de l'action politique du Comité tripartite.

Un autre constat qui peut être dégagé de l'expérience du Comité tripartite est la difficulté d'arriver à des consensus durables entre les différents groupes participant à une action politique concertée. Pour différentes raisons, des groupes menant conjointement une action politique peuvent avoir de la difficulté à établir des consensus sur des enjeux qui varient substantiellement. *La Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise* et particulièrement l'abandon du projet Black Cause est une autre initiative qui révèle les difficultés qu'ont les différents organismes agissant au nom des communautés noires à dégager une position conciliée dans une perspective durable.

La Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise.

En 1991, une Table de concertation et de coordination de la Communauté noire d'expression anglaise est mise sur pied avec la participation de plusieurs organismes de la communauté noire ainsi que les trois paliers gouvernementaux. Son mandat était d'établir des priorités d'interventions auprès de la communauté noire anglophone et de mettre en œuvre des moyens pour favoriser une meilleure intégration socio-économique et une pleine participation à la société québécoise. Au cours de son mandat, qui dura de 1991 à 1999, la Table a contribué à la réalisation de plusieurs projets visant l'intégration sociale et économique. Par exemple, on peut citer la mise sur pied en 1993 de la Corporation de développement d'affaire Mathieu Da Costa qui a permis à 58 entreprises d'obtenir du financement et de créer 163 emplois. Par contre, la Corporation fut dissoute en 2000 en raison d'irrégularités financières observées dans les dépenses administratives.

D'autres programmes ont aussi été mis sur pied tels que la création temporaire d'un programme de stages dans les entreprises. Ce dernier a aussi été abandonné, mais pour des raisons différentes de celles qui ont mené à la fermeture de la

Corporation de développement d'affaires Mathieu Da Costa. En fait, le manque d'expertise des partenaires et le peu de motivation de la part des communautés à participer à ce programme semblent être les raisons qui ont fait que le projet n'a pas eu les résultats escomptés. Enfin, au milieu des années 1990, un programme d'aide au renforcement des structures des communautés noires a aussi vu le jour. De 1994 à 1996, les organismes des communautés noires avaient accès à des fonds destinés à les aider à améliorer leur mode de fonctionnement.

La dernière rencontre de la Table de concertation et de coordination de la communauté noire d'expression anglaise a eu lieu en février 1997. Un comité de travail, regroupant les représentants des organismes des communautés noires siégeant à la Table, a été mis sur pied afin d'élaborer un processus de prise en charge des ces communautés. Plusieurs consultations ont eu lieu à ce sujet et la proposition finale du comité de travail était l'implantation d'une structure unificatrice, soit le « Black Caucus ». Le principal mandat aurait été de lutter contre le racisme et de soutenir les intervenants communautaires afin de mettre en oeuvre des stratégies d'action:

"the Caucus of the Black communities of Québec (CBCQ) is an advocacy group that shall oppose all forms and manifestation of racism, prejudice and discrimination and will promote and enhance the full participation of black quebecers in all aspects of quebec and canadian society.³¹

Plusieurs groupes ont participé à l'effort de création du Black caucus : l'Association jamaïcaine de Montréal, la Ligue des noires du Québec, Federation of organizations of Trinidad & Tobago of Québec, the Association of Black human service workers, the Québec Black nurses, the Congress of Black Women of Québec, the Black community Council of Québec (BCCQ), the Montréal Association of Black Businesspersons and Professionnals (MABBP), l'Association of Québec Black Jurist, AKAX, the Québec Board of Black educator, the Garvey institute and the Côte-Des-Neiges Black community association. Des partenaires institutionnels tels que la Ville de

³¹ Alexander Noël, mémoire déposé durant la Consultation de la pleine participation à la société québécoise des communautés noires.

Montréal et le ministère du Patrimoine canadien participaient également à la mise en chantier du Black Caucus.

Or, le projet n'a jamais vu le jour. M. Philip rapporte que les organismes participant à cet effort de fédération ont rencontré des difficultés dans la conciliation de leurs intérêts respectifs.

Les difficultés d'obtention d'un consensus entre les différents acteurs renvoient aux modalités de fonctionnement des organismes en eux-mêmes par rapport à la démarche collective et à la diversité des intérêts présents. En fait, le fait que chaque organisme avait sa propre direction, ses propres leaders, sa propre administration, son propre personnel et ses propres membres, distincts de l'organisation du Black caucus, causa des problèmes de coordination majeurs dans la mise en commun des intérêts de chacun. Ainsi, les intérêts individuels des organismes ne correspondaient pas nécessairement aux intérêts pris collectivement par l'entremise du Black Caucus. L'obtention de consensus sur des questions fondamentales telles que la gestion financière de l'organisme était difficile à réaliser et résulta en une démarche conflictuelle et non consensuelle comme il était prévu à l'origine.

4. LA RECHERCHE D'UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE DURABLE

4.1 Nécessité d'une action collective coordonnée

Pour bâtir une action collective viable prenant en compte les intérêts de chacun des groupes intéressés à intervenir sur les enjeux affectant les communautés noires, il y a une nécessité de développer des modalités d'action qui savent concilier les intérêts divergents et parfois concurrentiels de chacun. L'historique des relations entre les groupes Afro-québécois et l'État québécois a démontré les difficultés d'arriver à des consensus durables entre les différents partenaires qui, dans bien des cas, aboutissaient à des efforts contre-productifs ou à l'abandon de programmes mis sur pied. L'intransigeance de certains groupes sur des questions fondamentales comme les modalités de fonctionnement d'une structure unificatrice vouée à la défense des

intérêts des communautés noires est certainement un facteur atténuant la portée de l'influence de l'ensemble de ces groupes sur l'appareil étatique québécois

4.2 La formation coalition et le défi de l'information

Principalement, la dichotomie organisationnelle entre plusieurs de ces groupes basés sur l'identité rend difficile la mise en commun des informations que chacun détient. La mise en commun de ces informations est une des étapes primaires et essentielles sur laquelle s'appuie le déploiement d'une coalition effective. En ce sens, Hula soutient que bien que la mise sur pied de coalitions soit une stratégie de lobbying très populaire, celles-ci ne se forment pas instantanément. Ainsi, les personnes désirant réaliser une action collective et concertée sont confrontées au défi de l'information et je cite :

« An interest group leader who wishes to develop a cooperative relationship with other organizations on a given issue must first ascertain the interests and preferences of others groups (...) When they are presented with a policy concept or a legislative initiative, the information challenge is twofold. First group leaders must identify the other organizations that might be interested in the policy, second, they must determine the policy preferences of the potentially interested organizations. Though I do not wish to overstate the role of information or the difficulty of finding members for a coalition, it is important to recognize the significance of this preliminary stage for coordinating political action. Group need information before they can mobilize jointly.»³²

Identification des partenaires

De prime abord, l'identification d'organismes qui seraient intéressés à intervenir sur des questions liées aux communautés noires semble être une tâche largement réalisable. Comme l'a démontré la *Consultation sur la pleine participation des communautés noires*, la conscience de groupe en tant qu'élément déterminant de la participation politique des communautés noires amènent plusieurs groupes de ces communautés à intervenir lorsque leurs intérêts sont en jeu ou en discussion. Par contre, lorsqu'il est question de déterminer des stratégies d'action et des modalités de

³² Hula, Kevin., 1999, *Lobbying together : interest group coalitions in legislative politics*, Georgetown : University Press, p.24

fonctionnement collectif, la structuration de l'action politique sur une base identitaire liée soit à la culture, à la langue ou au territoire, comme l'ont démontrée l'expérience du Comité tripartite et du Black Caucus, rend cette tâche particulièrement ardue.

La fragmentation des sources d'informations et la légitimité de l'interlocuteur

D'ailleurs, si l'on considère la nature institutionnelle des groupes Afro-qubécois comme étant des corps intermédiaires nouant un lien de médiation entre l'État et la population noire québécoise, la dissension interne entre les différents groupes a comme répercussion de multiplier les sources potentielles d'informations, diminuant ainsi la légitimité des interlocuteurs qui transigent avec l'État et la valeur de l'information véhiculée. D'une part, l'État, lorsqu'il mène des consultations, a tendance à favoriser les positions et les solutions consensuelles ou du moins celles réunissant le plus grand nombre d'adhérents. Les intérêts divergents ont tendance à être écartés des solutions envisagées comme cela l'a été dans le cas de la *Consultation de La pleine participation à la société québécoise des communautés noires* : « Toutes les préoccupations formulées par les participants n'ont pu faire l'objet de recommandations. Les points retenus sont ceux qui ont suscité un consensus au moment de la consultation. »³³ Ainsi, une action planifiée, organisée et concertée entre plusieurs groupes aura beaucoup plus de chance de réussite, car l'État sera beaucoup plus enclin à adopter des mesures conséquentes aux recommandations d'une coalition d'acteurs, transmettant de l'information validée et reconnue par tous, qu'une action diffuse basée sur des informations incomplètes.

³³ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Rapport de consultation - La pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, Québec : éditeur officiel, 2005, 37 p.

L'information : une ressource institutionnelle fondamentale

D'autre part, l'information doit être également considérée comme une ressource qui, à certains degrés, dépasse la valeur concédée traditionnellement aux ressources monétaires. Dans notre société moderne, composée de réseaux sociaux cloisonnés, mais fonctionnellement interdépendants, l'information constitue un lien unificateur de première nécessité. Dans ces circonstances, l'information détenue par une organisation est révélatrice de l'accès institutionnel que cette organisation sera en état de recevoir par les dirigeants étatiques. Selon Léon Dion, le nombre et la nature de données exclusives dont un groupe dispose, de même que la façon dont il utilise cette ressource, « représentent donc une mesure précieuse de l'audience qu'il est susceptible d'obtenir des agents politiques. »³⁴

L'information dans notre cas prend toute son importance, puisque, comme nous l'avons démontré, les organisations Afro-québécoise ont développé depuis des années une forte complétude institutionnelle. L'échange d'informations entre les différentes organisations devient dès lors indispensable dans l'expression des préférences collectives et dans le désir d'influencer positivement les instances décisionnelles. Ceci peut se faire, entre autres choses, par la tenue de rencontres stratégiques régulières ou informelles avec les membres des autres groupes pour échanger de l'information. Une fois les préférences établies, plusieurs canaux institutionnels peuvent être intégrés afin de diffuser l'information ainsi constituée. Entre autres choses, comme moyen d'action, le groupe peut contacter directement un élu pour lui présenter le point de vue de la coalition, réaliser des campagnes d'envoi de courriel pour influencer la décision d'un élu, prendre position pour un candidat lors d'une campagne électorale, contacter les parlementaires pour leur signifier l'effet de leur législation dans leur circonscription,

³⁴ Dion, Léon, « société et politique : la vie des groupes- dynamique de la société libérale », Québec : Les presses de l'Université Laval, 1972, p. 243

assister à la rédaction de réglementations ou de normes, transmettre des pétitions à l'Assemblée nationale et, enfin, témoigner à des consultations publiques ou lors des commissions parlementaires. La diffusion de l'information par l'entremise de ces canaux institutionnels est un moyen efficace afin d'assurer une présence constante et effective des populations noires au sein des instances étatiques.

CONCLUSION

Cette étude avait comme objectif d'évaluer le poids politique des communautés noires du Québec par le biais de leur participation à différentes consultations qui se sont tenues depuis les années 1990. Exercice difficile, selon la perspective qu'on aborde le sujet, les principaux obstacles à la participation politique des communautés noires ont été examinés. Bien que généralement cité comme un déterminant qui inhibe la participation des minorités, il a été démontré que dans le cas des communautés noires, le statut socioéconomique pouvait au contraire agir comme stimulus encourageant les individus à s'associer pour investir la sphère politique. Il a également été démontré que les difficultés concernant la mobilisation des ressources pouvaient freiner cette participation en ne produisant pas les bénéfices attendus pour les dépenses engendrées. Qui plus est il a été établi que l'identité et la conscience de groupe étaient deux notions structurantes de l'action politique des communautés noires. La grande force des communautés noires résiderait dans la complétude institutionnelle qu'ont développée les organisations communautaires noires depuis des années. Toutefois, il a été aussi établi que les difficultés consensuelles entre les différents groupes atténuent grandement la portée de l'action politique de ces groupes. Principalement, les tensions entre les groupes lors de processus consultatifs ou dans la planification d'une organisation unificatrice paralyseraient la diffusion de l'information, atténuant par le fait même l'influence éventuelle que pourrait avoir la communauté noire sur l'échiquier politique québécois. Il y aurait donc une nécessité de réaliser une démarche de recherche consensuelle qui favoriserait l'émergence de coalition sporadique ou permanente, non pas seulement avec des organisations afro-québécoises, mais aussi avec tout autre acteur de la société civile intéressé à faire fléchir l'État sur plusieurs enjeux allant de la justice sociale à l'intégration communautaire. La formation de coalition a déjà fait ses preuves un peu partout dans le monde comme stratégie de lobbying et de représentation des intérêts efficaces.

Cette façon de fonctionner représente certainement un gage de succès à long terme pour défendre les intérêts de l'ensemble des Afro-québécois.

BIBLIOGRAPHIE

Publications officielles

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *Résultats des élections générales de 1976*, [En-ligne] <http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/index.asp> consulté le 15 mai 2005

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Natalité et interventions publiques*, [En ligne] <http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/politique-familiale/index.asp>, consulté le 3 juin 2006

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Document de consultation - La pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, Québec : éditeur officiel, 2005, 37 p.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, [En ligne] http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/CommunautesNoires_RapportGroupeTravail_fr.pdf, 2006, consulté le 7 juin 2006

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Au Québec pour bâtir ensemble – Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec : éditeur officiel, 1991, 104 p.

STATISTIQUE CANADA, *Recensement de 2001*, [En ligne] www.statcan.ca, consulté le 27 mai 2006

Ouvrages de référence

Arcand, Sébastien., 2003, *Les minorités ethniques et l'État québécois: participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors de commission parlementaires, 1974-2000*, Montréal: Université de Montréal, 355 p.

Barber, B., *Strong democracy : participatory politics for a new age*, Berkeley : University of California, 2003, 320 p.

Coser, Lewis, 1967, *Continuities in the Study of Social Conflict*, New-York, The Free

Press, 272 p.

Dion, Léon., 1972, *Société et politique : la vie des groupes- dynamique de la société libérale*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 616 p.

Gay, Daniel, 2004, *Les noirs du Québec*, Sillery : Septentrion, 514 p.

Jedwab, Jack., 2002, *Manifestation de l'identité : La participation politique informelle et le rôle de l'État au Canada*, [En ligne]

http://canada.metropolis.net/events/Political%20Participation/papers%20and%20reports/jedwab_representing_f.doc, consulté le 9 juin 2006.

Johnston, A.B.J., *Mathieu Da Costa et les débuts du Canada : possibilité et probabilité* » *Parc Canada* [En ligne] http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/ns/portroyal/natcul/dacosta_f.pdf, 26 p. consulté le 5 juin 2006.

Labelle, Micheline et Joseph Levy, 1995, *Ethnicité et enjeux sociaux : Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal :Liber. 377 p.

Pal, Leslie, A., 1993, *The Interest of State: the Politics of Languages, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Kingston, McGill-Queen's University Press. 330 p.

Pierre, Myrlande et coll., 2002, *Pour une démocratie inclusive : pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle : avis présenté au ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration*, Québec: Conseil des relations interculturelles. 80 p.

Simard,Carolle, 2001, *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Montréal : Conseil des relations interculturelles, Immigration et Métropoles, 29 pages.

Torczyner, J., *L'évolution de la communauté noire à Montréal : mutations et défis*, Consortium de McGill pour l'ethnicité et la planification sociale stratégique, 2001

Trudel, Marcel, 1960, *L'Esclavage au Canada français. Histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Presses de l'université Laval, 432 p.

Trudel, Marcel, 2004, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal : Hurtubise HMH, 405 p.

Articles de périodiques

ICART, Jean-Claude, 2006, "Une pleine participation des communautés noires à la société québécoise", *Vivre ensemble*, vol. 13, n. 46, 10-12,

Jedwab, Jack, 2002, "Representing Identity : Non-Formal Political Participation and the Role of the State in Canada", in *Bringing the World Together : The Study of the Political Participation of Women in Canada and Lessons for Research on Newcomers and Minority Political Participation*, Metropolis Project, Seminar Proceedings, Ottawa, Mars 2002, pp. 73-95.

Leighley, Jan, E. et Arnold, Vedlitz, 1999, "Race, Ethnicity, and Political Participation: Competing Models and Constrasting Explanations", *The Journal of Politics*, Vol. 61, No. 4, pp. 1092-1114.

Lien, Pei-te, "Ethnicity and political participation : A Comparison between Asian and Mexican Americans" *Political behavior*, Vol. 16, No. 2, pp. 237-264

Miller, Arthur, H. and al., 1981, "Group Consciousness and Political Participation" *American Journal of Political Science*, Vol. 25, No. 3, pp. 494-511.

Olsen, Marvin, E. 1970, " Social and political of Blacks ", *American sociological Review*, Vol. 35, 4, pp. 682-697

Putnam, Robert, D., 1995, "Tuning In, Tuning Out: The Strange Disappearance of Social Capital in America", *PS*, 28, pp. 664-683.

Simard, Carolle, 1991, "Les minorités visibles et le système politique canadien " dans Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, pp. 179-295.

Verba, Sidney et al., 1993, "Race, Ethnicity and Political Resources: Participation in the United States", *British Journal of Political Science*, Vol. 23, pp. 453-497.

Wilcox, Clyde et Leopoldo Gomez, 1990, "Religion, Group Identification, and Politics among American Blacks", *Sociological Analysis*, 51, No. 3, pp. 271-285,

Lois

Lois sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, L.R.Q., A-2.01, Québec : Éditeur officiel.

ANNEXE – FORMULAIRE DE QUESTIONS

Participation politique

- I- Avant toute chose, pouvez-vous me décrire brièvement votre parcours professionnel et personnel ?
- II- Selon des études récentes, la participation politique des groupes ethnoculturels et, particulièrement, celle des Afros-qubécois est caractérisée par une sous représentation de ces membres. Pourquoi selon vous, les Afro-Québécois sont-ils quasi absent de la scène politique?
- III- Le statut socio-économique est-il l'élément majeur expliquant le désintéressement des Afro-québécois envers la chose politique?
- IV- Qu'est-ce qui peut expliquer cette réticence à vouloir s'impliquer en politique et à l'opposé quel est la principale motivation à être engagé politiquement?

Groupe d'intérêt afro québécois et consultation populaire

- V- Les communautés noires ont particulièrement défrayées les manchettes politiques dans les derniers mois, je parle ici de la non-réélection de Pettigrew, de l'élection de madame Barbot, de Mme James et des réélections de M. Kotto et Mme Jennings et bien sûr de la campagne d'Haïti Action Montréal contre la politique étrangère canadienne, comment interprétez-vous cette éruption soudaine des communautés noires sur la scène politique? Y voyez-vous un effet d'entraînement?
- VI- Parlez moi un peu du cas Pettigrew? Peut-il se répéter dans d'autre circonscription? Comment la coalition s'est-elle articulée? La présence de

Madame Barbot est-elle un élément déterminant dans la non réélection de Pettigrew?

- VII- La présence d'un élu ou d'une élue noire aide-t-il réellement à faire avancer la cause des noirs du Québec dans les processus d'élaboration des politiques publiques? De même, la candidature d'une personne noire a-t-elle un effet sur le comportement électoral de ces communautés?
- VIII- Quels sont les principaux groupes d'intérêt afro-québécois? *Le terme groupe d'intérêt est ici défini comme organisations structurées, selon des modalités extrêmement variées, pour influencer les décisions publiques qui concernent plus ou moins directement les intérêts qu'ils ont vocation ou prétention à représenter.*
- IX- Quel sont les effets de l'identité, de la conscience de groupe et des relations intra et intergroupes dans l'articulation des demandes politiques des communautés noires notamment dans l'identification des objectifs à atteindre et de la détermination de stratégies à implanter?
- X- Quel est l'apport politique de la constitution de réseau à l'intérieur d'une communauté ethnique et quel rôle, selon vous, joue-t-il dans le processus d'intégration et incorporation politique?
- XI- Qui sont les leaders noirs actuels au Québec?
- XII- Quels sont les lieux de pouvoir des communautés noires?
- XIII- Pourquoi le projet Black caucus n'a-t-il jamais vu le jour?
- XIV- Le comité tripartite mis sur pied en 2002 a joué un rôle central dans l'interaction entre le gouvernement et les communautés noires et a été récemment

abandonné pour cause d'inefficacité?. Quel est votre perception de ce comité? A-t-il eu un effet positif ou négatif dans l'articulation des demandes des communautés noires et la réponse du gouvernement. Si oui, pouvez-vous me donner un exemple? Quel structure serait la plus appropriée pour la défense des intérêt des Afros-québécois au plan politique?

XV- Qu'est-ce qui explique selon vous que sur certains enjeux les communautés noires s'impliquent activement tel lors de la tenue de la consultation sur la pleine participation des communautés noires à la société québécoise, consultation qui a auditionné plus de 275 groupes et que sur d'autres enjeux les communautés noires sont complètement absent, ici je parle de la consultation spéciale sur la réforme électorale qui prévoit des mesure incitatives pour augmenter la représentation des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale, exerce durant lequel aucun ne s'est fait entendre, mais si la commission était itinérante?

XVI- Quel est votre perception des mesures proposées pour augmenter la représentation des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale?

La ligue des noires et l'expertise sociale

XVII- À quand remonte la création de votre organisation ?

XVIII- Quel est la nature de celle-ci?

XIX- Avez d'autres bureaux à l'extérieur de la ville?

XX- De façon générale, prenez vous position sur la place publique lorsqu'une politique affecte l'intérêts de vos membres?

XXI- Quels sont les secteurs des politiques publiques dans lesquelles votre organisation s'impliquent?

XXII- Quels sont vos moyens d'actions et vos cibles privilégiées?

XXIII- Agissez-vous souvent en coalition avec d'autres groupes?

Membership

XXIV- De quel origine vos membres proviennent-ils ?

XXV- Sont-ils citoyens canadiens? Croyez-vous que la citoyenneté ait un impact dans la prise en compte des demandes des communautés noires?

XXVI- Quel est le pourcentage de citoyen canadien dans votre organisation?

XXVII-Comptez-vous parmi vos membres d'autres organisations, ordre professionnels ou associations?

XXVIII- 19) De quel type d'organisations s'agit-il?